

Conclusions de M. Claude Janizzi, Président du Comité de Lanzarote,
à l'occasion de la Conférence « Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants :
vers un monde de confiance » (Strasbourg, 24-25 octobre 2017),
célébrant le 10^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention de Lanzarote

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

C'est pour moi un grand honneur de présider ce Comité composé de collègues et d'amis qui s'emploient à protéger les enfants et tentent de faire avancer les choses.

Notre conférence a été très intéressante et marquée par de remarquables interventions de tous les orateurs, témoins et participants et de discussions fructueuses. Personnellement, j'ai beaucoup appris, ce dont je vous remercie infiniment.

L'heure est venue, au bout de dix ans, de se retourner et de faire le bilan de ce que nous avons réalisé.

Mais le moment est aussi propice à la critique et à une réflexion sur la manière d'améliorer l'efficacité du Comité.

- Comment améliorer le fonctionnement du Comité ?
- Comment renforcer les effets de nos travaux ?
- Quelles questions devons-nous encore aborder ?

Comment améliorer le fonctionnement de la Convention et du Comité de Lanzarote ?

Nous avons rencontré des survivants et ces moments très forts nous ont rappelé la raison pour laquelle nous sommes ici. Ces témoignages vivants représentent de toute évidence un nouveau traumatisme pour les victimes, ce dont nous devrions être pleinement conscients et être reconnaissants à nos hôtes, car ils nous aident à mieux comprendre les répercussions humaines des abus et de l'exploitation. Nous avons appris avec intérêt, lors de la Conférence, qu'il était essentiel d'apporter un soutien psychologique aux survivants qui interviennent à l'occasion de conférences.

Pour sensibiliser l'opinion, il est très important que des survivants fassent part de leur souffrance, mais cela doit se faire dans le respect de leur vie privée et de leur vulnérabilité.

Nous devrions intégrer la voix des survivants dans nos travaux et les inviter régulièrement à notre Comité pour bénéficier de leur contribution.

Nous devons aussi penser à la manière d'intégrer la voix des enfants et des jeunes dans nos travaux. Nous connaissons tous le principe paternaliste selon lequel « je sais mieux que vous ce qui est bon pour vous », mais nous rappelons-nous du droit de l'enfant d'être entendu dans les procédures judiciaires et administratives le concernant ?

La participation directe des enfants au processus de suivi du Comité de Lanzarote devrait être possible et se concrétiser, dans la mesure du possible, à tous les stades du processus, depuis l'examen du sujet à traiter lors du prochain cycle de suivi, jusqu'à la rédaction du questionnaire, les réponses à y donner, leur analyse et les mesures à mettre en place.

Je tiens aussi à aborder l'idée de l'évaluation des réserves à la Convention de Lanzarote : comment s'expliquent-elles et quelle est leur portée ?

Le suivi de nos recommandations est un autre sujet important. Ni la Convention ni le Règlement intérieur n'en font mention. Nous devons donc discuter de l'organisation de cet aspect essentiel de notre travail. Si nous formulons des recommandations, nous devons en organiser le suivi, peut-être avec l'aide de la société civile ou des médias.

Comment créer un lien avec les fournisseurs privés de services internet ? Comment les associer sur une base volontaire à notre objectif de protection des enfants ?

Enfin, la multiplicité des informations que nous avons pu avoir lors de notre première visite sur le terrain en Hongrie en juillet devrait nous amener à réfléchir aux cas dans lesquels nous organisons une visite, à la manière dont nous le faisons techniquement et aux résultats que nous attendons.

Comment améliorer les effets des travaux du Comité de Lanzarote sur les travaux d'autres partenaires ?

Le rôle de la société civile et d'autres parties prenantes au niveau national pourrait encore être développé. Celles-ci pourraient être associées plus tôt (par exemple par des débats nationaux).

Un rôle plus participatif pourrait peut-être être confié au Comité de Lanzarote lorsque des initiatives sont mises au point dans d'autres services du Conseil de l'Europe, par exemple en le consultant automatiquement ?

S'agissant de la participation, pourquoi ne renforcerions-nous pas les liens de notre Comité avec le programme 2030 de l'ONU ? Ces questions doivent être examinées.

Questions que nous devrions traiter dans les années à venir

Nous connaissons tous l'un des principes de la politique publique : pas de données, pas de problème, pas de problème, pas de budget !

Si nous voulons savoir aux niveaux national et international où nous allons et quels sont nos résultats, nous devons travailler à l'amélioration de la collecte des données. Il ressort de nos cycles de suivi que la collecte et le traitement des données sont une faiblesse commune à la quasi-totalité des pays.

Certains problèmes sont fréquemment signalés et appellent une réponse :

- Délai de prescription : comment aider les survivants poursuivis par les auteurs des actes pour accusations mensongères à faire face à ces situations ?
- Protection par un statut de lanceur d'alerte des adultes signalant ce qu'ils entendent et ce qu'ils voient.
- Amélioration de la réglementation du secteur associatif (y compris le sport) : la plupart des acteurs de ce secteur ne sont actuellement pas compétents pour faire face aux cas d'abus sexuels. Il faudrait encourager la sensibilisation et la formation. Un contrôle devrait être mis en place pour les travailleurs bénévoles et les professionnels pour mieux protéger nos enfants.

Ces quelques exemples montrent l'immensité de la tâche.

Avec plus de 40 pays, nous devons savoir que notre vitesse de croisière risque d'être ralentie par le volume d'informations devant être traité à chaque cycle de suivi.

L'éventail des thèmes que nous abordons doit donc être raisonnable et nous espérons obtenir suffisamment de ressources du Conseil de l'Europe mais aussi des États membres par des détachements et des contributions financières.

Je vous remercie de nouveau d'avoir participé activement à cette conférence et de l'intérêt que vous y avez porté.

Je peux vous assurer que nous continuerons à faire tout notre possible pour améliorer la protection des enfants contre les abus et l'exploitation sexuels.

Je vous remercie de votre attention.